

 OTIF	MATERIEL ROULANT		PTU WAG - VV	
	WAGONS DE MARCHANDISE – ANNEXE VV		Page 1 de 1	
Statut : PROPOSITION	Version : 01	Réf. : A 94-02-VV/2.2011	Original : EN	Date : 15.09.2011

Règles uniformes APTU (Appendice F à la COTIF 1999)

Prescriptions techniques uniformes (PTU) applicables au sous-système Matériel roulant

WAGONS DE MARCHANDISE - (PTU WAG) - ANNEXE VV SEMELLES DE FREINS EN MATÉRIAUX COMPOSITES

Note explicative :

Les textes de la présente PTU qui occupent toute la largeur de la page sont identiques aux textes correspondants des réglementations de l'Union européenne. Les textes sur deux colonnes diffèrent. La colonne de gauche contient les réglementations PTU, la colonne de droite, le texte des réglementations correspondantes de l'UE. Le texte dans la colonne de droite n'a qu'un caractère informatif et ne fait pas partie des réglementations de l'OTIF.

PTU de l'OTIF

Texte correspondant des réglementations de l'UE¹

Réf. UE²

LISTE DES SEMELLES DE FREINS EN MATERIAUX COMPOSITES K INTEGRALEMENT APPROUVEES

Ce tableau donne les semelles de freins en matériaux composites dont l'utilisation a été intégralement approuvée pour les wagons conformes à la PTU WAG.

(Cette Annexe ne fait pas partie de la STI WAG)

Ce tableau est identique au Document technique TD2, 5^e version, de l'Agence ferroviaire européenne publié sur son site le 9 août 2011.

Pour les wagons soumis à la partie 7.6.4 de la PTU/STI WAG, cette spécification est obligatoire si le wagon est équipé de semelles de freins en matériaux composites.

1.7

Fabricant	Type (matériau fritté / organique)	Diamètre de roue nominal	Charge max. à l'essieu	Configurations approuvées	Délai d'approbation	
		(mm)	(tonne)		du	au
CoFren	C810 (organique) ancien Cosid 810	920	22,5	2xBg, 2xBgu	15.10.2003	14.10.2013
				1xBgu ^{a)}	31.03.2011	28.02.2021
CoFren	C333 (organique)	920	22,5	1x Bgu	08.07.2011	30.06.2021
Honeywell	J816M (organique) ancien Jurid 816M	920	22,5	2xBg, 2xBgu	01.07.2005	31.01.2015
CoFren	C810 (organique) ancien Cosid 810	840	17,5	2xBg ^{b)} Vitesse max. à vide 120 km/h Vitesse max. chargé 100 km/h Effort par sabot entre 5.5 et 14.5 kN Charge à l'essieu entre 7.5 et 17.5 t	08.08.2011	31.07.2021
Honeywell	J816M (organique) ancien Jurid 816M	840	17,5	2xBg ^{b)} Vitesse max. à vide 120 km/h Vitesse max. chargé 100 km/h Effort par sabot entre 5.5 et 14.5 kN Charge à l'essieu entre 7.5 et 17.5 t	08.08.2011	31.07.2021

a) Autorisation pour les wagons équipés de freins S

b) Autorisation pour les wagons de type Laaers équipés de freins S

¹ Agence ferroviaire européenne, Document technique TD2, 5^e version, oubliée sur le site de l'ERA le 9 août 2011.

² Si aucune référence n'est indiquée, le numéro de chapitre/section est le même que dans le texte de l'OTIF.